

**OBJET LOCATION D'ENGINS**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER LES MARCHES**

---

La Commune doit procéder à la location d'engins de chantier pour permettre d'une part la réalisation d'opérations de chargement, de transport et de mise en œuvre de matériaux liés aux activités et chantiers dont elle a la charge, d'autre part la manutention du personnel communal durant les interventions.

Parmi les chantiers qui sont à la charge de la Commune, on peut citer :

- l'entretien et l'aménagement de voies et places publiques ;
- l'entretien et la création d'espaces verts ;
- le curage préventif des caniveaux et ravines endiguées ;
- la démolition d'immeubles communaux ;
- les travaux relatifs à l'éclairage public et à l'illumination de la Ville ;
- les interventions liées à la prévention des risques et celles concernant l'organisation des secours ;
- l'arrosage, l'épandage d'eau sur chantiers et distribution d'eau à usage domestique ;
- le creusement des fosses mortuaires.

Toutefois, ne possédant pas en quantité et qualité suffisantes des matériels roulants spécifiques pour ce genre d'opération, il est nécessaire de recourir à des prestataires de service.

Compte tenu du montant prévisionnel de dépense pour la réalisation de ces prestations, un appel d'offres devra être lancé.

Les prestations et la procédure étant clairement identifiées, il convient d'arrêter le mode de dévolution du marché et les caractéristiques de l'allotissement.

Concernant le mode de dévolution, il faut savoir que le rythme et le volume des interventions pendant les périodes pluvieuses, en cas de sinistre incombant aux pouvoirs de police du Maire ou pour pallier les indisponibilités techniques des engins de chantier communaux, ne peuvent être entièrement arrêtées à l'avance. Dès lors, il convient d'adopter la procédure du marché à bons de commande, conformément à l'Article 71 du Code des Marchés Publics.

S'agissant de l'allotissement, l'Article 10 du Code des Marchés Publics prévoit le fractionnement d'un marché à conditions de bénéficier d'avantages techniques, économiques ou financiers.

## Rapport n° 09/7-49

Dans le cas d'espèce c'est le critère technique qui a été retenu. Les lots sont donc répartis en fonction des catégories d'engins les plus couramment utilisés dans le secteur « Bâtiment et Travaux Publics » (BTP).

Huit lots ont été identifiés :

- Lot 1 pelle hydraulique sur pneus ou chenilles ;
- Lot 2 chargeur sur pneus ou chenilles ;
- Lot 3 véhicule élévateur à nacelle ;
- Lot 4 chargeuse pelleteuse sur pneus ;
- Lot 5 rouleau compacteur automoteur vibrant avec remorque ;
- Lot 6 balayeuse aspiratrice de voirie ;
- Lot 7 véhicule point à temps ;
- Lot 8 camion citerne.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commandes (Article 71 du Code des Marchés Publics),
  - décomposition en huit lots dont le détail est porté en annexe ;
  - durée : 1 an, avec possibilité de reconduction sans que la durée totale du marché puisse excéder 4 ans ;
  - estimation prévisionnelle annuelle :
    - 159 202,00 € TTC au minimum,
    - 593 460,00 € TTC au maximum ;
  - enveloppe budgétaire : crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 6135 du Budget principal 2010 ;
  - prix : coût horaire ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte et à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés dans les conditions définies à l'Article 35 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET LOCATION D'ENGINS**  
**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE PASSER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 011 et Compte 6135 du Budget principal 2010 ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location d'engins.

**ARTICLE 2** Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à engager la consultation et à passer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009

LE MAIRE  
  
ANNETTE

## APPEL D'OFFRES POUR LOCATION D'ENGINS

## ALLOTISSEMENT

DESIGNATION	MONTANT MINIMUM TTC	MONTANT MAXIMUM TTC
<b>LOT 1</b>		
Pelle hydraulique sur pneus avec chauffeur	7 595,00	30 380,00
Pelle hydraulique sur chenilles avec chauffeur	7 870,00	29 840,00
<b>LOT 2</b>		
Chargeur sur chenilles avec chauffeur	4 395,00	17 090,00
Chargeur sur pneus avec chauffeur	4 340,00	16 500,00
<b>LOT 3</b>		
Véhicule élévateur à nacelle avec chauffeur	18 910,00	68 350,00
<b>LOT 4</b>		
Chargeuse pelleteuse sur pneus avec chauffeur	34 120,00	91 140,00
<b>LOT 5</b>		
Rouleau compacteur automoteur vibrant avec remorque avec chauffeur	7 160,00	57 300,00
<b>LOT 6</b>		
Balayeuse aspiratrice de voirie avec chauffeur	15 722,00	61 520,00
<b>LOT 7</b>		
Véhicule épandeur avec chauffeur	28 590,00	110 670,00
<b>LOT 8</b>		
Véhicule citerne avec chauffeur	30 500,00	110 670,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 16/12/2009  
 En annexe à la Délibération N° 097-19

LE MAIRE

